



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

haut débit

Question écrite n° 11530

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le déploiement du très haut débit dans le Val-d'Oise. La fibre optique est essentielle tant pour les particuliers que pour développer l'attractivité économique du territoire. Trente-six communes du département devraient être couvertes d'ici à 2020. Cela concerne principalement de grandes villes, à l'instar de Cergy ou de Saint-Ouen-L'Aumône. Certaines zones d'activités situées aux abords de ces villes vont également en bénéficier. Cette avancée ne doit pas s'entendre au seul bénéfice des grandes communes ; les communes rurales doivent également en bénéficier. Il est urgent de réduire la fracture numérique française et d'inclure les communes rurales dans l'offre de couverture numérique. Le programme national très haut débit lancé en juin 2010, dont l'objectif de couvrir 100 % des foyers d'ici à 2025, allait en ce sens. Il souhaite connaître l'engagement du Gouvernement en matière du déploiement du très haut débit pour le département et savoir ce qu'il va advenir du programme national.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11530

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6664